

2025_402

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement d'Aix en Provence

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

COMMUNE
DE
LA FARE LES OLIVIERS
13580

2025_7_DGS

REPLACEMENT DU MAIRE DANS LA PLENITUDE DE SES FONCTIONS

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu l'article L 2122.17 du code général des collectivités territoriales indiquant qu'en cas d'absence le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations du tableau,

Vu l'absence de Monsieur le Maire du 30 septembre au 1 octobre 2025 inclus,

A R R E T E

Article 1 : Monsieur le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions et suivant l'ordre de nomination du tableau, par Monsieur Christophe AGARD, Adjoint au commerce, à l'artisanat et à l'animation du 30 septembre au 1 octobre 2025 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes tenus par le secrétariat général, publié et notifié aux intéressés.

Article 3 : Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise : Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur Christophe AGARD.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 25 septembre 2025.

Le Maire,
Jerôme MARGILIAC

